

# Au blan dé zye

Bulletin Municipal de la Ville de Sainte-Anne



**N°2** SAINTE-ANNE  
GUADELOUPE

JANV/FEV/MARS 2016

**L'ÉDITO DU MAIRE** p2

**URBANISME** p2

• Le PLU: Un outil d'aménagement durable

**ADMINISTRATION** p4

• Le mot du DGS :Vers une nouvelle gouvernance

**ENVIRONNEMENT** p4

• Début encourageant pour la déchèterie

**COMMUNICATION** p6

• Le lancement du nouveau site internet de la Ville

**INTERCOMMUNALITÉ** p6

• La Riviera du Levant, lauréate du Plan Paysage

**AU FIL DES  
CHANTIERS** p7

**UN CLIN D'ŒIL  
AU TALENT  
SAINTANNAIS** p7



## DOSSIER : Ayons le réflexe... Déchèterie !



# An blan dé zyé

## Edito du maire

Chères saintannaises, chers saintannais,

En ce début d'année, le conseil municipal et moi-même sommes heureux de partager avec vous le 2<sup>ème</sup> numéro de notre bulletin « An blan dé zyé ».

Nous abordons 2016 avec la sagesse, l'enthousiasme et la détermination indispensables dans la réalisation de tous nos projets.

Nous y parviendrons ensemble.

Avec vous, qui, au quotidien, contribuez à faire de Sainte-Anne, une ville où il fait bon vivre en lui donnant une âme, une identité à laquelle nous sommes tous tant attachés.

« An blan dé zyé » met l'accent sur le PLU, le Plan Local d'Urbanisme, outil de l'aménagement durable du territoire, dossier ô combien complexe, eu égard aux interconnexions réglementaires qui interviennent à chaque niveau de validation.

Le PLU de Ste Anne vise une urbanisation concertée, équilibrée, maîtrisée et respectueuse des attentes des habitants.

L'environnement et le cadre de vie demeurent nos grandes priorités. Il est important qu'aujourd'hui, tous ensemble, nous améliorions nos gestes de tri afin de préserver notre environnement, réduire nos déchets et protéger nos générations futures de graves pollutions. Agissons pour demain, Soyons tous responsables !

Enfin, nous consolidons notre image de ville connectée avec le lancement du nouveau site internet de Sainte-Anne qui répond à une demande forte de nos administrés et des visiteurs.

Bonne lecture

Christian BAPTISTE  
Maire de Sainte-Anne



## Urbanisme

### PLU : UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Dès son installation, l'équipe municipale a entamé la révision du Plan Local d'Urbanisme, principal document municipal qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur notre territoire. Et ce, pour les 15 ans à venir, avec la volonté de trouver l'équilibre nécessaire entre développement économique, respect de l'environnement et cadre de vie.

Grâce à une réflexion prospective, cet outil de gestion du sol détermine les droits à construire et les conditions d'évolution attachées à chaque parcelle de terrain.

Les différentes étapes du PLU<sup>1</sup>, du diagnostic à l'approbation, sont longues et complexes.

Pour mieux comprendre les enjeux et la mise en œuvre du PLU, quelques questions à Lucien GALVANI, élu en charge de l'aménagement du territoire.

#### Où en est le Plan Local d'Urbanisme ?

Après le débat du conseil municipal sur le PADD<sup>2</sup>, la municipalité poursuit la concertation avec les personnes publiques associées (Etat, Collectivités, Chambres consulaires, etc.) et surtout avec la population afin de partager ce projet de territoire.

Sont aussi en cours, la traduction réglementaire (zonage) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'ambition est d'arrêter le projet en conseil municipal à la fin du mois de février 2016 pour le soumettre d'abord aux personnes publiques associées (consultation légale durant 3 mois) puis à la population via l'enquête publique (durant 2 mois).

#### Quelle est la date prévisionnelle d'approbation du PLU par le conseil municipal ?

L'élaboration du PLU suit une procédure réglementaire qui ne permet pas aux élus de réduire le temps malgré une volonté manifeste de finaliser ce document. Le conseil municipal sera appelé à approuver le PLU fin septembre 2016.

#### Quelles sont les contraintes pour l'élaboration du PLU ?

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville de Sainte-Anne est en

vigueur depuis le 20/12/1994. Il a été mis en révision par délibération du conseil municipal en date du 21/02/1997.

La municipalité issue des élections de mars 2014 a relancé la démarche pour se conformer aux nouvelles exigences nationales en matière d'environnement (issues des lois SRU et Grenelle) mais surtout pour **prendre en compte le projet de territoire porté par la nouvelle équipe.**

Ce nouveau projet de la municipalité doit répondre aux attentes de développement, d'aménagement et de protection du territoire tout en cherchant à corriger les insuffisances ou dysfonctionnements observés (mitage des zones agricoles, notamment).

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 sur l'accès au Logement et un Urbanisme rénové (ALUR) exige que les POS soient transformés en PLU au plus tard le 31 décembre 2015.

Si les POS n'ont pas été transformés en PLU, ils deviennent caducs. C'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique sur le territoire communal à compter du 1er janvier 2016.

Cependant, la procédure de transformation du POS de la ville de Sainte-Anne a été engagée avant le 31 décembre 2015, donc elle peut être menée à terme **à condition d'être achevée au plus tard trois ans après la publication de la loi ALUR, soit le 24 mars 2017.**

Les dispositions du POS restent alors en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU.

#### Concrètement, le maire a-t-il la possibilité de déclasser les terrains agricoles et naturels ?

**Oui et non parce qu'en matière de PLU, le maire ne peut décider de manière unilatérale.**

La procédure d'élaboration d'un PLU (conception et élaboration du plan) est initiée par le Maire et son conseil municipal parce qu'en matière de services de l'Etat tels que la DEAL<sup>3</sup>, la DAAF<sup>4</sup>, la région, le département, les maires des communes voisines, les gestionnaires des réseaux... et d'autres personnes publiques doivent obligatoirement être associés à chaque étape de l'élaboration. Leur avis est joint au dossier soumis à l'enquête publique.

Lorsque l'instruction est terminée, le conseil municipal arrête le projet, le communique pour avis aux organismes et



Lucien GALVANI

personnes associées à son élaboration qui ont 3 mois pour se manifester.

Parmi ces organismes, on compte la CDCEA<sup>5</sup> devenue CDPENAF<sup>6</sup> qui a été instituée afin de lutter contre la perte de foncier agricole et des espaces naturels.

Son avis est conforme, c'est-à-dire que ni maire ni le conseil municipal ne peuvent passer outre.

Ainsi, après avoir recueilli les réactions des personnes publiques et après l'enquête publique, le projet de PLU fera éventuellement l'objet de modification pour qu'il soit soumis enfin à l'approbation du conseil municipal. C'est à la suite de cette formalité que le plan est exécutoire, c'est-à-dire qu'il est opposable à tous, administration comme habitants.

**Quelles sont les orientations du projet communal ?**

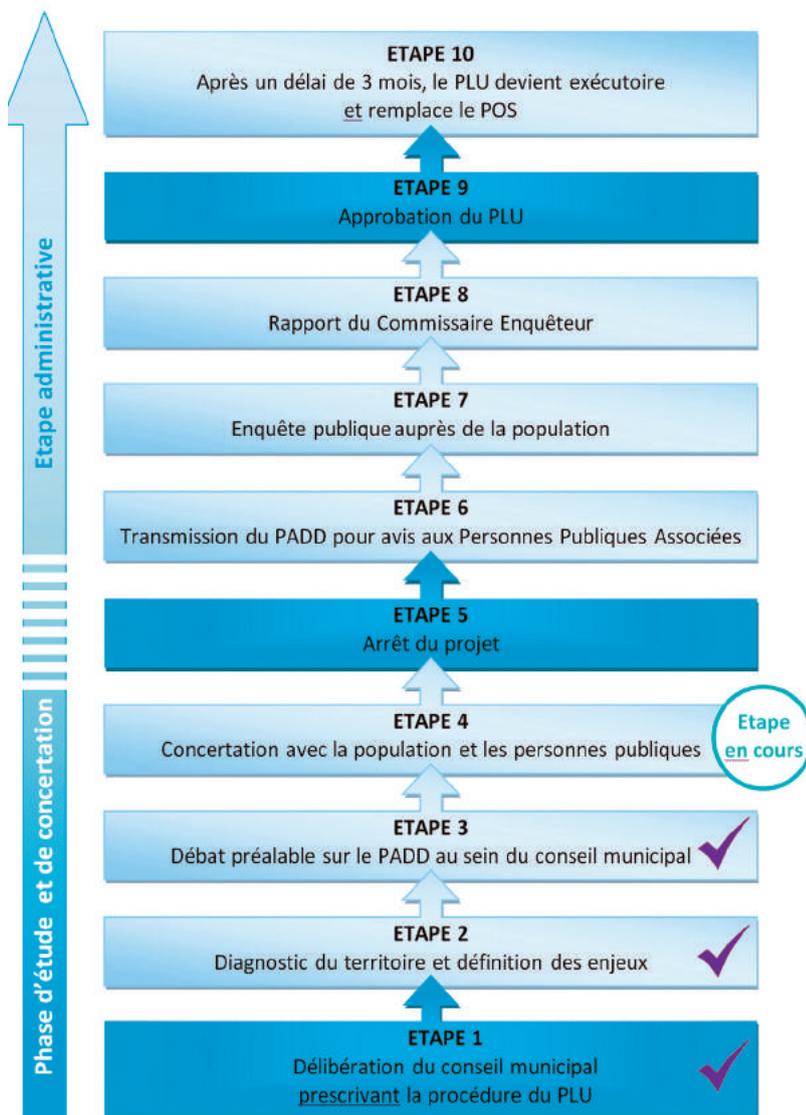
Le PLU de Sainte-Anne doit définir les perspectives d'évolution et d'aménagement de la commune, tant pour les espaces urbanisés, que pour l'environnement naturel, agricole et pour les paysages. Le projet de la commune repose d'abord sur les valeurs du territoire et vise à maîtriser le développement, corriger les dysfonctionnements et mieux appréhender les contraintes au développement.

Trois grands objectifs fondent le projet d'aménagement et de développement durable de Sainte-Anne :

- 1) protéger pour mieux promouvoir les valeurs environnementales et paysagères qui fondent véritablement l'identité du territoire de Sainte-Anne ;
- 2) rééquilibrer le développement bâti autour des pôles constitués dont l'offre urbaine pourra être renforcée pour répondre aux besoins des populations ;
- 3) accompagner le nouvel essor économique de la commune qui s'affirme via le tourisme sans mettre en péril l'essence même de son développement.

PLU<sup>1</sup> : Plan Local d'Urbanisme  
 PADD<sup>2</sup> : Plan d'Aménagement et de Développement Durable  
 DEAL<sup>3</sup> : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
 DAAF<sup>4</sup> : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
 CDCEA<sup>5</sup> : Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles  
 CDPENAF<sup>6</sup> : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

**PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLU**



**SAINTÉ-ANNÉ**  
**PLU**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
*Redessignons Sainte-Anne.*

## PARTICIPEZ aux réunions de concertation

<span style="color: white;">●</span> <b>Jeudi 21 janvier</b>	au réfectoire de Valette, <b>Bourg</b>	<b>18:30</b>
<span style="color: white;">●</span> <b>Lundi 25 janvier</b>	À l'école Albert LAZARD, <b>Douville</b>	<b>18:30</b>
<span style="color: white;">●</span> <b>Mardi 2 février</b>	Au réfectoire de l'école Rigobert ANZALA, <b>Bel-étang</b>	<b>18:30</b>
<span style="color: white;">●</span> <b>Vendredi 5 février</b>	Au Foyer socio-culturel Rachelle BORDELAIS, <b>Grands-Fonds</b>	<b>18:30</b>
<span style="color: white;">●</span> <b>Jeudi 11 février</b>	Au réfectoire de l'école Ginette et Raymond MATHURINE, <b>Fouché- Deshauteurs</b>	<b>18:30</b>

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE [www.sainteanneplu.com](http://www.sainteanneplu.com)

## Administration

### Le mot du DGS : Vers une nouvelle gouvernance



Jacques GAREL  
Directeur Général des Services de la Ville

Conduire une administration comme celle de la ville de Sainte-Anne est à la fois, un honneur, mais aussi une lourde responsabilité. Dans son désir de structurer son administration, la commande du maire a le mérite de la clarté : « Je veux d'une administration normale ».

Après un long et fastidieux travail de mise aux normes de nos procédures internes qui vise à mieux servir nos concitoyens, nous nous sommes concentrés sur le « qui fait quoi ? ». Ce questionnement

nous a permis de mettre en place un schéma fonctionnel, qui est l'organigramme. Ce dernier, découle directement du projet politique. De ce projet politique émanera le projet d'administration, véritable feuille de route pour nos différents services. Pour que cet ensemble puisse fonctionner il est nécessaire d'avoir une notice d'utilisation, qui est le règlement intérieur.

Ces trois documents, feront l'objet d'une adoption par le conseil municipal et constitueront la « table des lois » de l'administration de notre ville. Mais surtout, organigramme, projet d'administration et règlement intérieur n'ont d'autre objectif que d'optimiser le fonctionnement de chaque service. L'unique but est la performance, c'est-à-dire valoriser la réactivité et la capacité d'anticipation pour mieux servir la population de la ville de Sainte-Anne.

Tel est le sens de la nouvelle gouvernance pour tous, prescrite par le maire, que j'ai l'honneur de mettre en œuvre, sous son sourcilieux contrôle, au profit de la population dont il est seul comptable.

## Environnement et cadre de vie

### Début encourageant pour la déchèterie

3 000, c'est le nombre de visiteurs qui ont en 2 mois franchi les portes de la déchèterie de Delair. Un chiffre encourageant au regard de l'intégration de gestes éco-citoyens dans le quotidien de nos administrés, car tout changement de mentalités ne peut s'apprécier que sur le long terme.

Pour autant, la municipalité accentue sa campagne de sensibilisation envers les administrés et poursuit en parallèle la professionnalisation de ses agents. Formés à l'accueil, au conseil, la gestion des déchets n'a quasiment plus aucun secret pour ceux qui vous accompagneront lors de vos visites à la déchèterie.

Cette approche pédagogique est indispensable, car il s'agit d'une véritable révolution de nos habitudes et de notre façon de voir les

déchets qui sont de réelles matières premières. Effectivement, la loi rend responsable les personnes de leurs déchets et donc de leur évacuation grâce aux moyens mis en place par la collectivité : poubelle individuelle ou collective, BAV (borne d'apport volontaire) et la déchèterie.

Ainsi, les déchets souvent perçus comme inutiles sont en réalité sources de richesses par leur recyclage, leur valorisation ou leur réutilisation.

Enfin, la nouvelle façon de gérer les déchets dans une commune participe à l'émergence d'un nouveau citoyen plus sensible à la préservation de son environnement et plus attentif aux générations futures.

Cela s'appelle le développement durable.

Soyons de nouveaux éco citoyens, fiers de nous mêmes : trions et ayons... le réflexe déchèterie.

### 10 bonnes raisons d'aller à la déchèterie à Délair

En plus d'être un service de proximité gratuit, ouvert 7 jours sur 7, où on peut déposer tous ses déchets au même endroit en un seul déplacement, notre déchèterie communale offre bien des avantages.

Ci-après 10 bonnes raisons de se rendre à la déchèterie à Délair :

- 1. STOP** aux dépôts sauvages au bord des routes de notre commune : **j'ai le réflexe déchèterie !**
- 2. STOP** à la pollution des cours d'eau et des terrains agricoles : **j'ai le réflexe déchèterie !**
- 3. STOP** aux déchets abandonnés qui favorisent la prolifération des moustiques et des rats : **j'ai le réflexe déchèterie !**
- 4. STOP** aux décharges sauvages qui défigurent nos paysages saintannais : **j'ai le réflexe déchèterie !**
- 5. STOP** aux commentaires négatifs sur la propreté de notre commune : **j'ai le réflexe déchèterie !**

- 6. OUI** pour laisser une Guadeloupe propre à mes enfants, à mes petits-enfants : **je trie et j'ai le réflexe déchèterie !**
- 7. OUI** pour réduire d'urgence l'enfouissement des déchets : **je trie et j'ai le réflexe déchèterie !**
- 8. OUI** pour réduire drastiquement les épidémies de dengue, de Zika et de leptospirose sur mon territoire : **je trie et j'ai le réflexe déchèterie !**
- 9. OUI** pour diminuer le poids de ma poubelle et la facture de la collecte et du traitement de mes déchets : **je trie et j'ai le réflexe déchèterie !**
- 10. OUI** pour la lutte contre le gaspillage, pour participer à l'économie circulaire, créatrice d'emplois et de richesses, grâce à mes déchets triés : **je trie et j'ai le réflexe déchèterie !**

## LE PLAN



## LES HORAIRES : Ouvert 7j/7

■ Accueil du public ■ Fermeture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h00	■	■	■	■	■	■	■
8h00	■	■	■	■	■	■	■
9h00	■	■	■	■	■	■	■
10h00	■	■	■	■	■	■	■
11h00	■	■	■	■	■	■	■
12h00	■	■	■	■	■	■	■
12h30	■	■	■	■	■	■	■
13h00	■	■	■	■	■	■	■
14h00	■	■	■	■	■	■	■
15h00	■	■	■	■	■	■	■
16h00	■	■	■	■	■	■	■
17h00	■	■	■	■	■	■	■
17h30	■	■	■	■	■	■	■
18h00	■	■	■	■	■	■	■

### Coordonnées de la déchèterie

☎ 0590.85.19.24

Email : decheterie@ville-sainteanne.fr

## TÉMOIGNAGES



**Béatrice SINAN-RAMSAMY**, 40 ans, Gentilly

C'est très bien pour Sainte-Anne. Tout le monde pourra enfin emmener ses déchets à la déchèterie au lieu de les mettre au bord de la route.



**Jacques LOÏAL**, 50 ans, Deshauteurs

Je suis allé 3 fois à la déchèterie de Sainte-Anne pour y déposer mes encombrants. Je suis relativement satisfait. J'espère que le tri sélectif et le traitement des déchets vont s'opérer avec beaucoup plus d'efficacité pour lutter contre les décharges sauvages. Je souhaite cependant que la route d'accès de cette déchèterie soit mieux matérialisée. Il n'y a pas assez d'indications.

### CE QUE DIT LA LOI À PROPOS DES DÉCHETS

#### POUR TOUT LE MONDE

Les obligations du détenteur ou producteur de déchets s'accompagnent de plusieurs interdictions. Ainsi, sont interdits :

- le brûlage sauvage des déchets en plein air ou à l'aide d'un incinérateur individuel sans autorisation ;
- l'abandon ou le dépôt sauvage des déchets dans un endroit non approprié ;
- le rejet de déchets (liquides ou solides) non conformes dans le réseau d'assainissement collectif ou dans les cours d'eau ;
- le mélange de catégories différentes de déchets dangereux ;
- le mélange des déchets dangereux avec des déchets non dangereux ;
- le mélange de déchets d'emballages avec d'autres déchets et compromettant leur valorisation ;
- l'enfouissement de déchets.

#### POUR LES ENTREPRISES

Chaque producteur ou détenteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés. Les entreprises doivent éliminer leurs déchets de façon à éviter les effets nocifs sur l'environnement ou la santé humaine et conformément aux dispositions légales. C'est le principe de responsabilité du producteur ou du détenteur de déchets qui doit pouvoir justifier de la destination finale de ses déchets et de leur mode d'élimination.

### AMENDES ENCOURUES

Dans cette période transitoire de sensibilisation à l'utilisation de la déchèterie, la municipalité continue d'assurer un service minimum de ramassage des encombrants et des déchets verts. Pour autant vous êtes passible d'une amende pour dépôts illégaux sur la voie publique. Alors attention ... ayez le réflexe déchèterie.

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique. Depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 à 450 euros.

Tous types de déchets sont concernés, par exemple : poubelles, mégots de cigarette, sacs plastiques, déjections (humaines ou canines), matériaux (tôle, ciment, bois...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.

Si l'auteur de la contravention est verbalisé sur place, une amende forfaitaire est prévue. Son montant est fixé à : 68 euros si le paiement s'effectue sur le champ ou dans les 45 jours, 180 euros au-delà de ce délai. En cas de non paiement ou si la personne verbalisée conteste l'amende, le juge peut condamner le contrevenant au paiement d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

En abandonnant une voiture dans la nature ou en la confiant à un professionnel non agréé, vous risquez une sanction pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (art. L. 541-46 du code de l'environnement).

# An blan dé zyé

## Communication

### Lancement du nouveau site Internet de Sainte-Anne

La municipalité s'apprête à mettre en ligne au mois de février, son site internet entièrement revu et repensé.

Comme l'a précisé le maire, « La refonte du site était plus que nécessaire. Nous avons revu l'arborescence pour faciliter les recherches. L'offre municipale est également mieux représentée.

Que l'on cherche une information pratique ou que l'on souhaite suivre les actualités de la ville, il suffit d'un ou deux clics pour accéder aux informations désirées».

Convivial, intuitif, coloré, ergonomique et doté d'une nouvelle apparence, le nouveau site internet de la municipalité répond aux besoins des citoyens.

En plus de son design moderne (nouvelle architecture et un graphisme plus dynamique), le site présente plusieurs nouveautés :

- une page d'accueil épurée qui propose, entre autres, un agenda, les dernières actualités de la commune ;
- vos démarches administratives sont

facilitées et possibles directement en ligne sur le site ville (formulaires téléchargeables);

- cinq grandes rubriques : La Mairie, Vivre à Sainte-Anne, Citoyenneté, Découvrir Sainte-Anne, Actualités;

- une boîte à remarques;

- les liens vers les réseaux sociaux de la municipalité.

Le site de la ville sera adaptatif. Il offrira ainsi un confort visuel et de navigation à l'internaute quel que soit le support, ordinateurs, tablettes, téléphones...

Bonne navigation !

## Intercommunalité

### La Riviera du Levant, lauréate du Plan Paysage

C'est le 21 octobre 2015 que le 1<sup>er</sup> vice-président de la CARL<sup>7</sup> Christian BAPTISTE a procédé, au nom du président Jean-Pierre DUPONT, et aux côtés du sous-préfet Martin JAEGER, à la signature de la convention de partenariat relative à la mise en place du Plan Paysage de la Zone des Grands-Fonds.

Une signature qui vient concrétiser l'ambition portée par la CARL dans le cadre de l'initiative lancée en février 2015 par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, avec l'appel à projet du même nom.

En terme de politiques sectorielles d'aménagement du territoire, le Plan Paysage constitue en effet un formidable outil de gestion, de protection et d'aménagement du paysage. Aussi, notre Communauté d'Agglomération a su saisir l'opportunité afin de valoriser le magnifique territoire des Grands-Fonds, partagé entre cinq communes et trois communautés d'agglomération.

Car tous ceux qui le font vivre ou le parcourent au quotidien en



attestent : le territoire des Grands-Fonds est une zone remarquable qui présente des atouts patrimoniaux indéniables et constitue en cela une promesse vivante de dépaysement visuel et culturel.

C'est également le creuset d'une inestimable richesse en termes de biodiversité qui convoque l'avènement d'une meilleure harmonie entre l'homme et la nature.

Mais les Grands-Fonds sont aussi une zone qui présente des risques pour l'activité humaine, à l'instar du risque d'inondation dont la Communauté d'Agglomération Cap Excellence a entrepris la prise en compte au travers de la mise en œuvre du PAPI<sup>8</sup>.

La mise en place d'actions coordonnées avec l'ensemble des villes et intercommunalités concernées visant à valoriser ce patrimoine tout en limitant les pressions grandissantes apparaît donc comme une impérieuse nécessité.

L'ambition de notre Plan Paysage, lauréat parmi 75 dossiers déposés au plan national, est donc claire : il s'agit de préserver les valeurs naturelles rurales et paysagères par une gestion raisonnée de l'espace dans le cadre d'un projet porteur de qualité de vie complémentaire aux dynamiques des espaces voisins.

C'est donc une belle aventure qui commence au service d'un territoire magnifié, dans la plus grande concertation avec l'ensemble des institutions et les services de l'État, mais également dans une logique de démocratie participative avec la population, le mouvement associatif et les acteurs du terrain.



<sup>7</sup> Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant  
<sup>8</sup> Programme d'Action de Prévention des Inondations

## Au fil des chantiers

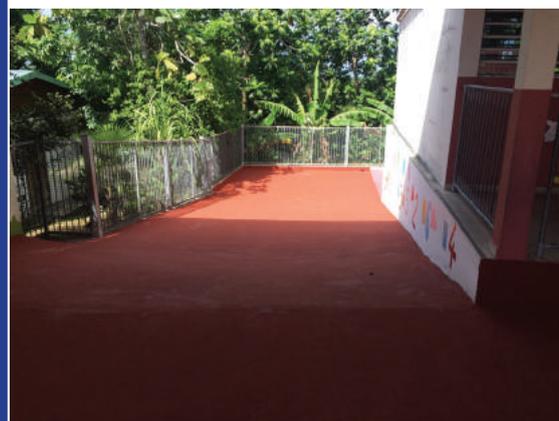
### Crèche municipale

Pose de climatiseurs  
Coût: 4 137€  
Pose de rideau métallique  
Coût: 1 430€



### Réfection des cours

- l'école Saint-Pierre Phirmis aux Grands-Fonds  
Coût: 17 924€  
- l'école Urbino Camprasse de Douville  
Coût: 56 333€



### Les travaux de renouvellement des 12km de réseaux vétustes (Grands-Fonds)

Coût: 3 millions d'€  
Maître d'ouvrage: Conseil Départemental  
Ce chantier soulagera les Saintannais affectés par les coupures d'eau



### Travaux d'éclairage sur les terrains de football

(Gentilly, Ffrench et Marly)



### Enlèvement des sargasses (Plage des Galbas)



## Clin d'oeil au talent saintannais



### Alain CAPRICE

Il a porté haut les couleurs de notre ville en octobre 2015 lors de la 8<sup>ème</sup> édition de l'exposition "ART FREEDOM" à Paris. Peintre autodidacte, passionné de photographie et de poésie, il a reçu le trophée "Révélateur de talents".



### Carl CHIPOTEL

Il a bien représenté la Guadeloupe et plus particulièrement Sainte-Anne lors de la Minitransat Iles de Guadeloupe 2015. Il a décroché la 21<sup>ème</sup> place sur son bateau "Gwadeloup!!". Cette performance lui a valu d'être sacré Meilleur sportif guadeloupéen de l'année 2015 par le CROS de la Guadeloupe.



### Chantal LOIAL

Après avoir obtenu la légion d'honneur, la directrice artistique de Difé Kako a présenté son film documentaire «Chantal LOIAL et la créolisation» en décembre 2015. Née en 1969, cette saintannaise est devenue une chorégraphe reconnue qui mélange danses africaines et antillaises, s'inspirant des répertoires musicaux traditionnels et contemporains. La municipalité lui a remis à cette occasion la médaille de la ville pour l'ensemble de ses créations chorégraphiques.



### Armel VERTINO

Son travail cinématographique a été salué en décembre 2015 au Pôle Technologique Wilfrid OUANNA à Douville. Cette saintannaise a réalisé un court-métrage intitulé «Les 120 ans de cinéma», en hommage aux frères Lumière. Lors du festival du court métrage de l'Île de France 2<sup>ème</sup> division, elle a obtenu le prix spécial du jury, le Méliès de bronze et la reconnaissance à la Bibliothèque Nationale de France.

**ÉDITION 2016**  
**KARUJET**  
CHAMPIONNAT DU MONDE



**LA RIVIERA DU LEVANT PRÉSENTE**  
**L'ÉTAPE DE SAINTE-ANNE**  
**Vendredi 18 Mars 2016**

**LA RAGE DE VAINCRE**

**LA RIVIERA DU LEVANT**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOBIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉFRASSE

[www.karujet.com](http://www.karujet.com) / [karujet-World Championship](https://www.facebook.com/karujet-World-Championship)

LOGO KARUJET - Photo: © Yves Courvaud, 2015



## A vos agendas

Vendredi 26 février 2016 à 19h30

**FEMI dans la ville**  
**Projection du film "MASAAN"**  
Place SCHOELCHER

Du vendredi 11 au  
dimanche 13 mars 2016

**Week-end Arts plastiques**  
**Expo et Ateliers populaires**  
**de peinture**  
Mairie - Place SCHOELCHER

Jeudi 24 mars 2016 à 19h30

**Sinéma an fanmi**  
Place SCHOELCHER



**Directeur de publication :**  
Christian BAPTISTE

**Responsable de la rédaction :**  
Clessy BLANQUET

**Rédaction :** Valérie HUGUES,  
Clessy BLANQUET, Muriel ALOPH,  
Lucien GALVANI, David NEBOR,  
Jacques GAREL, Daniel DUMIRIER

**Photos :** Vydia LAMIE

**Conception :** Ville de Sainte-Anne

**Réalisation et impression :** Comlles

**Publicité :** J.C. MILLOT ☎ 0690 58 99 63  
10 000 exemplaires



**LE LUCULLUS**  
RESTAURANT

SPÉCIALITÉS  
CRÉOLES  
& FRANÇAISES

Route de la plage - 97180 Sainte-Anne  
☎ **0590 85 44 29**  
email : lucullus.guadeloupe@outlook.fr



**PLANÈTE STORES**  
VERS UN MONDE D'ALU

STORES - PORTAILS  
VOLETS ROULANTS - CLÔTURES  
MENUISERIES ALU - BALCONS ALU  
AGENCEMENT

Fouché - 97180 Sainte-Anne / ☎ **0590 83 65 53 - 0690 37 69 54**  
planetestores@gmail.com



**Oualli Hygiène Services**

**VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES  
& LOCATION DE WC MOBILES**



Poirier - 97180 SAINTE-ANNE  
Tel: 0590 88 95 25 - Port: 0690 59 83 82  
Fax: 0590 84 32 93  
Email : ouallihygienservices@orange.fr



**SAINTE-ANNE PNEUS**  
VENTE ET RÉPARATION DE PNEUS



Vidange - équilibre - Parallélisme - Amortisseurs  
Plaquettes de freins - Batterie - Petite mécanique, etc...

Poirier - 97180 Sainte-Anne  
Tél: **05 90 85 40 39**  
**05 90 03 85 94**